



B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2025.155

Don à la ville de Versailles par le peintre Ryota Oishi d'un tableau peint par lui-même représentant le musée Lambinet.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-9° ;

Vu le Code civil et notamment l'article 894 ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 90314 « Musées », nature comptable 10251 « Dons et legs en capital » et 21621 « Biens historiques et culturels mobiliers – sous-jacents », service B1140 « Musées », programme BCULT034 « Musée Lambinet » ;

Les collections du musée Lambinet, musée d'art et d'histoire de la ville de Versailles, proviennent de divers dons, legs et acquisitions réalisés depuis le XIXe siècle.

Le parcours met en avant la diversité des collections et des personnalités qui ont constitué le fonds. Peinture, sculpture, objets d'art et arts graphiques sont répartis sur trois niveaux dans l'établissement.

Présentant tout d'abord les collectionneuses et collectionneurs qui ont joué un rôle important au musée, le visiteur découvre ensuite les salles constituant une histoire de l'art à travers les collections municipales ainsi qu'une restitution d'un appartement au XVIIIe siècle. Enfin, un étage est entièrement dédié à l'histoire de Versailles et, à travers elle, à l'histoire de France.

Le peintre Ryota Oishi s'inscrit dans cette longue tradition en faisant le don généreux à la ville de Versailles d'une toile représentant le musée Lambinet.

Ce don intégrera les collections de la ville de Versailles et fera l'objet d'une présentation régulière au public.

Après une analyse du prix en vente publique d'un tableau similaire du même artiste, on peut estimer la valeur matérielle de ce tableau à environ 200 € TTC.

Ce don n'étant grevé d'aucune charge, ni d'aucune condition, le don manuel peut être formalisé par voie de décision.

DECIDE :

- 1) d'accepter le don de M. Ryota Oishi, à savoir un tableau représentant le musée Lambinet de la ville de Versailles, d'une valeur estimée à 200 € TTC, celui-ci n'étant grevé d'aucune condition ni charge ;
- 2) de signer tout document s'y rapportant.